



Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne  
Province de Québec  
MRC de Portneuf

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

**Avis public** est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019 un règlement portant le numéro 237-19 abrogeant le règlement numéro 224-18 fixant le taux de taxation et de compensations pour l'exercice financier 2019 ;

**Que** ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

**Que** ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité, 80 rue principale Sainte-Christine-D'Auvergne, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 21 JANVIER 2019.

*Stéphanie Readman*

---

Stéphanie Readman  
Directrice générale, secrétaire-trésorière  
par intérim

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 21 janvier 2019 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 21 janvier 2019.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat de publication.

*Stéphanie Readman*

---

Stéphanie Readman  
Directrice générale, secrétaire-trésorière  
par intérim